

Enseignement : aucun enfant ne doit être laissé au bord du chemin !

Les AFL Paris sont partenaires de la FCPE Paris, Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement public. Il nous a donc paru indispensable de relayer le communiqué de presse que vous pourrez lire ci-dessous. Nous y joignons les données communiquées par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) en fonction des échanges intervenus début avril, et des annonces du Ministre du 3 avril... Annonces qui risquent fort de devoir être revues selon les dispositions liées à la prolongation du confinement !

Communiqué de la FCPE Paris

Le 12 mars au soir, la décision a été prise par le Président de la République de fermer les écoles, collèges, lycées et universités. Simultanément, et de façon impérieuse et précipitée, le ministre de l'Éducation Nationale annonçait dans les médias que les infrastructures scolaires numériques étaient opérationnelles, qu'une continuité pédagogique allait être mise en place, et que, selon ses propres termes, « aucun enfant ne serait laissé au bord du chemin ».

IL EN A RÉSULTÉ UNE PRESSION MONUMENTALE SUR LES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT, LES ENSEIGNANTS, LES ÉLÈVES, ET LEURS PARENTS.

Dès les premiers jours, les familles se sont retrouvées submergées d'injonctions anxiogènes, contradictoires et inadaptées à la réalité : multitude de cours et d'exercices, nombreux supports envoyés via des canaux variés (ENT, mails, réseaux sociaux...), réseau saturé avec des millions de connexions simultanées débordant les capacités des serveurs, emplois du temps imposés alors que les élèves ne peuvent pas se connecter tous en même temps, ou bien absence totale de communication...

De plus, les applications ou modalités (WhatsApp, Discord, chaîne de mails...), choisies dans l'urgence par des enseignants débordés et souvent impuissants face à ces problèmes, sont contraires à la réglementation du RGPD : pas d'autorisation préalable demandée aux parents pour communiquer leurs coordonnées personnelles, contenus pédagogiques fournis par des éditeurs privés qui nécessitent la création d'un compte et dont on ne connaît pas l'exploitation...

CETTE SITUATION RÉVÈLE CRUELLEMENT LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA FRACTURE NUMÉRIQUE QUI SCINDE NOTRE PAYS EN DEUX :

'un côté, des enfants qui disposent d'un espace pour travailler, qui ont accès à un ordinateur, qui peuvent se connecter via une connexion internet stable, qui peuvent se faire aider par leurs parents, de l'autre, des enfants qui n'ont pas d'outils numériques adaptés, pas de connexion suffisante pour travailler leurs cours à distance, pas de soutien scolaire à domicile. Les familles manquent de matériel, de moyens pour télécharger, imprimer, scanner et envoyer le travail en respectant les formats demandés. Tous n'ont pas les codes, ni la connaissance des techniques informatiques nécessaires, tous n'ont pas

les mêmes conditions de travail (taille du logement, de la fratrie, possibilité de s'isoler dans un lieu calme...).

CETTE CRISE NOUS MONTRE QU'ÊTRE ENSEIGNANT EST UN VRAI MÉTIER. LES PARENTS NE DOIVENT ET NE PEUVENT S'Y SUBSTITUER !

Il ne suffit pas d'avoir des supports, imprimés ou sur écran, aussi complets et pédagogiques soient-ils, pour enseigner ! Il ne suffit pas d'être à côté de son enfant pour qu'il apprenne ! Et il ne suffit pas de le vouloir pour que les pratiques pédagogiques du présentiel soient directement applicables à distance.

Cette crise montre aussi que l'école n'est pas seulement un lieu où on apprend ! C'est aussi, et peut être surtout, un lieu de socialisation, qui permet de faire du lien entre des enfants et des adultes, de brasser les cultures, les âges...

QUAND IL PARLE DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, DE QUELLE PÉDAGOGIE PARLE M. BLANQUER ?

Une pédagogie qui n'a d'autre rôle que de remplir la tête de nos enfants de savoirs qui pourraient tout autant être dispensés par un écran que par un être humain ? Une pédagogie qui se vivrait individuellement, en totale autonomie, face à un ordinateur ?

Quotidiennement, depuis le début du confinement, de nombreux enseignants ont bien saisi ce dont leurs élèves ont besoin et maintiennent, en distanciel certes, le lien, l'accompagnement humain. Et si ce lien passe par des devoirs, il passe aussi par des mots d'encouragements, de la bienveillance, de la sollicitude.

Tous les enseignants n'ont pas les mêmes capacités à proposer des contenus en ligne : équipement informatique, forfait internet et téléphone, difficulté variable en fonction des niveaux et matières, aisance avec le numérique... Mais tous ont le souhait que leurs élèves s'épanouissent et réussissent.

LA FCPE PARIS RAPPELLE QUE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION EST UN DROIT POUR CHAQUE JEUNE.

La FCPE Paris demande que des instructions claires soient annoncées par le Ministre de l'Éducation Nationale concernant la continuité pédagogique :

- Cette période de confinement doit être exclusivement consacrée aux révisions et à la consolidation des acquis ;
- Aucun nouvel apprentissage ne doit être demandé aux élèves ;
- Aucune évaluation ne doit être prise en compte durant cette période ;
- Aucun élève ne doit être pénalisé pour travaux non rendus ou rendus en retard ;

La FCPE Paris appelle aussi à ce que les enseignants :

- Puissent se coordonner pour échanger les bonnes pratiques imposées par cette situation inédite, et harmoniser leur communication auprès des élèves et de leurs familles ;
- Disposent des moyens matériels et numériques pour accomplir leur mission de continuité pédagogique.

Bac et Brevet 2020 : retour sur les mesures annoncées (UNAF)

Le 1^{er} avril dernier, face à l'anxiété des élèves et des parents concernant les examens de fin d'année, Edouard Geoffray, Directeur général de l'enseignement scolaire au Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, a souhaité échanger avec l'Unaf et les associations de parents d'élèves concernant leurs positions et les points d'attention. Etaient présentes la FCPE, la PEEP, l'APEL, l'UNAT, ainsi que Rachel Marie Pradeilles-Duval cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique à la DGESCO. Nous vous en présentons les grandes lignes, qui nous ont été communiquées par l'UNAF.

Pour le ministère, trois éléments sont à prendre en compte :

- la lisibilité de la réponse pour les familles,
- le fait que les élèves ne soient pas pénalisés par la situation actuelle,
- le fait de trouver une solution qui soit faisable logistiquement parlant du fait des aléas du confinement. En effet, rien que l'impression des sujets d'examen pose aujourd'hui question puisque la plupart des imprimeurs sont fermés, la pâte à papier est utilisée majoritairement pour produire des masques, alors même qu'en temps normal, rien que pour le bac, il faut deux mois d'impression pour produire les dizaines de millions de sujets.
- L'Unaf a évoqué l'importance d'une réponse rapide pour les familles pour faire baisser l'anxiété des élèves, en reconnaissant que la situation exceptionnelle demande une adaptation. La solution du contrôle continu est perçue, par l'Unaf, comme une bonne solution, en maintenant éventuellement certains examens en fin d'année quand ceci est possible, comme pour les examens oraux.

Quelques jours plus tard, le 3 avril, le Ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, est intervenu pour exposer les décisions concernant le brevet et le bac :

- 840 000 élèves doivent passer le brevet ;
- 543 000 sont en 1^{re} générale et technologique ;
- 740 000 en terminale professionnelle, générale ou technologique.

Si une reprise des cours intervient début mai, 5 semaines normales de cours auront été effectuées en moins. Or, les conditions d'apprentissage ne sont pas les mêmes suivant les élèves et les familles. Le ministre souhaite que le bac soit un bac équitable et de qualité.

Les cours se termineront pour tous les élèves le 4 juillet.

Pour le brevet, la moyenne du contrôle continu sera prise en compte, hormis les notes lors du confinement. L'assiduité sera prise en considération jusqu'au 4 juillet.

Pour les élèves de 1^{re}, la moyenne sera également prise en compte pour la note écrite de Français, sauf période de confinement mais l'oral sera maintenu fin juin, début juillet avec une liste réduite de textes : 15 textes pour le bac général et 12 pour le bac technologique.

Les épreuves de contrôle continu qui devaient avoir lieu en classe de 1^{re} en avril (E3C2 « épreuves communes de contrôle continu » n° 2) pour l'Histoire – Géographie, les Langues vivantes, les Mathématiques n'auront pas lieu et la moyenne des épreuves communes de contrôle continu qui sera prise en compte pour le bac de 2021 sera celle de la note de E3C1 (qui a été passée en février 2020) et de E3C3 (en terminale).

La spécialité que les élèves abandonnent en fin de classe de 1^{re} ainsi que l'enseignement scientifique de 1^{re} seront validés par le contrôle continu.

Concernant les Terminales : le bac sera donné en fonction de la moyenne du contrôle continu (sauf notes pendant la période de confinement). Un jury présidé par un inspecteur général dans chaque département examinera le livret des élèves afin de valoriser un éventuel engagement et de garantir l'équité en tenant compte du système différent de notation suivant les établissements. L'assiduité jusqu'au 4 juillet sera prise en compte également.

Pour les élèves ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10, des oraux de rattrapage auront lieu dans les conditions habituelles début juillet.

Pour les élèves qui ont une moyenne inférieure à 8, une session en septembre sera possible, si le jury donne son accord en fonction de la motivation des élèves.

Les lycéens professionnels passant le CAP, BEP ou bac professionnel verront leur examen validé sur la base du contrôle continu passé et du livret scolaire. Un jury examinera également les livrets scolaires pour une harmonisation des notations. Cette mesure s'appliquera également aux élèves des lycées agricoles.

La même logique sera appliquée pour le BTS et des annonces seront faites prochainement avec la ministre de l'enseignement supérieur.

Cependant, tout reste ouvert quant à la fin du confinement et donc la reprise des cours...